

## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 à 19 H.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 7**

**Date de la convocation 03/07/2020**

**Date d'affichage : 03/07/2020**

L'an 2020, le 10 Juillet 2020 à 19 H, les Membres du conseil municipal de FLUMET se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Mme OUVRIER Marie-Pierre, Maire.

**Présents** : Marie-Pierre OUVRIER, JOLY Michel, Frédéric REY, ANSANAY-ALEX Marie-Claude, OUVRIER-BUFFET Christian, RECHON REGUET-Michel, GAIDON Julie

**Excusés** : BESSON DAMEGON Florine (pouvoir donné à OUVRIER BUFFET Christian), CLEMENT Alain (pouvoir donné à RECHON-REGUET Michel), RECHON-REGUET Franck (pouvoir donné à JOLY Michel), MARIN-CUDRAZ Marie (pouvoir donné à ANSANAY-ALEX Marie-Claude), GROSSET-GRANGE Edouard (pouvoir donné à REY Frédéric), GAUTHIER Claude (pouvoir donné à OUVRIER Marie-Pierre).

**Absents** : BURNET-MERLIN Alexandre, Florine LECUYER

Monsieur RECHON-REGUET Michel est nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance et demande l'inscription à l'ordre du jour de deux délibérations supplémentaires concernant : la demande de subvention au Département pour l'acquisition de fournitures dans le cadre de la crise sanitaire COVID et la réalisation d'une ligne de trésorerie supplémentaire auprès de la caisse d'épargne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'inscription de ces deux délibérations.

Le compte rendu de la séance du 10/06/2020 est approuvé à l'unanimité.

**Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. (3 délégués et 3 suppléants), le 27 Septembre 2020.**

Les délégués du conseil municipal et les suppléants désignés suite au vote, sont :

- JOLY Michel
- MARIN-CUDRAZ Marine
- Florine BESSON-DAMEGON

suppléants :

- ANSANAY-ALEX Marie Claude
- OUVRIER Marie-Pierre
- REY Frédéric

## **DELIBERATION N° 34 : Réalisation d'une ligne de trésorerie supplémentaire de 150 000 €**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la Place des 3 Rois, réalisés dans le cadre de l'opération « Les Allobroges » sont terminés et qu'il est nécessaire de prévoir les fonds nécessaires pour régler le montant dû à la SEM 4 V qui a réalisé ces travaux, suivant les accords intervenus antérieurement.

Elle rappelle que ces travaux ont été subventionnés par différents organismes, pour un montant total de 430 800 €, dont seulement 40 % ont été encaissé à ce jour par la Commune et que le versement du solde ne pourra intervenir qu'après règlement total des travaux.

Elle précise que dans l'attente du versement du solde des subventions il est donc nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie supplémentaire afin de palier ce décalage de trésorerie.

Après consultation de plusieurs banques pour la réalisation d'une ligne de trésorerie supplémentaire de 150 000 €, la banque présentant les meilleures conditions est la Caisse d'Epargne :

- Montant : 150 000 euros
- Durée : 12 mois à compter de la signature du contrat
- Taux d'intérêt initial : taux fixe de 0.90 % l'an ou €STR + marge de 0.80 %
- Frais de dossier et Commission engagement : 0.30 % du capital emprunté
- Frais de tirage/remboursement : Néant
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de crédit supplémentaire avec la CAISSE d'EPARGNE

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder sans aucune délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de la Caisse d'Epargne.

## **DELIBERATION N° 35 : Demande subvention – achat fournitures pour COVID**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les mesures qui ont dû être prises, dans le cadre de la crise sanitaire (COVID) avec respect des gestes barrières.

Pour se faire de nombreuses fournitures ont dû être achetées (masques, gel hydroalcoolique, etc...) qui ont entraîné de nombreuses dépenses.

Dans ce cadre, le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 pour les collectivités afin de les aider à financer ces achats (sauf les masques déjà subventionnés par l'Etat) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- SOLLICITE la subvention la plus élevée possible au titre de ce fonds d'urgence.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

La séance est levée à 21 H.

Le Maire,

OUVRIER Marie-Pierre.

